

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le dix décembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 04 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 25

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET ; Pouvoir donné à M. HAURY
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

ABSENT :

Mme CHALANCON-LYOTHIER

n° 20241210_D_121

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Commission :
Finances -
Mutualisation

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances - Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n°3 du Budget Général dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint concernant :

Objet : Budget
Général : Décision
Modificative n°3

- Un ajustement des crédits pour le reversement de la fraction de TVA perçue en compensation de la perte de TH et de CVAE au titre de 2023 pour un montant total de 25 973 € (notification définitive en N+1).
- Un ajustement des crédits pour la comptabilisation des écritures d'amortissement des immobilisations d'un montant de 130 000 €,
- Un ajustement des crédits pour la comptabilisation des écritures d'amortissement des subventions d'un montant de 30 000 €,
- Un ajustement des crédits d'investissement :
 - * une augmentation des crédits prévus sur l'opération n°126 « Contrat Rivière Ondaine Sambalou phase 2 SJM » pour 50 000 €, ainsi qu'une diminution des crédits prévus sur l'opération n°125 « Parc paysager Sambalou phase 2 SJM pour - 50 000 €, suite à l'affermissement de la tranche optionnelle n°1,
 - * une augmentation des recettes de l'opération n°125 « Parc paysager Sambalou phase 2 SJM » suite à l'obtention d'une subvention au titre de la DETR, pour un montant de 135 000 €
- Ces inscriptions sont équilibrées par un virement de section à section (125 973 €) et une diminution du recours à l'emprunt (109 027 €).

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 du Budget Général.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

AR Prefecture

043-244301131-20241210-20241210_D_121-DE
Reçu le 16/12/2024

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

